Plan d’action de **développement durable**

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l’accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n’hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au **418 528-0422** ou, sans frais, au **1 888 353-2846** ; ou par courriel, à l’adresse info@electionsquebec.qc.ca.

élections Québec

Message du **directeur général des élections**

C'est avec enthousiasme que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2022-2026 d'Élections Québec, qui affirme l'engagement de notre institution à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

Notre institution se fait un devoir de répondre aux attentes des citoyens dans la réalisation de son mandat et offre aux électrices et aux électeurs une administration électorale en phase avec les enjeux contemporains. La mise en œuvre de notre premier plan d'action en matière de développement durable s'insère dans cette philosophie. Ce plan propose plusieurs actions qui sauront susciter l'adhésion des membres de mon équipe et nous mobiliser au cours des années à venir. En effet, les membres du personnel ont déjà signifié leur volonté d'en faire davantage pour le développement durable lorsqu'ils ont été consultés sur la question, en avril 2020.

Les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés au développement durable concernent tous les pans de la société québécoise. Grâce à ce plan d'action, Élections Québec s'engage non seulement à encourager les initiatives à l'interne, mais aussi à mettre sur pied les mécanismes nécessaires pour intégrer des considérations liées au développement durable dans la réalisation de son mandat principal : l'organisation des élections. Je souhaite que les orientations contenues dans ce plan pavent la voie à une contribution continue d'Élections Québec en matière de développement durable et qu'elles participent, à leur façon, à l'atteinte de nos objectifs organisationnels.

Pierre Reid

Pierre Reid

25 mai 2022

Introduction et **mise en contexte**

Le Plan d'action de développement durable 2022-2026 d'Élections Québec établit les orientations que nous entendons poursuivre en la matière dans le cadre des activités essentielles à notre mission : l'organisation d'élections intègres, transparentes et fiables. Ce premier document de planification en développement durable élaboré par notre institution est le fruit d'un grand travail de collaboration.

La démarche suivie pour le produire s'est fondée notamment sur une analyse de l'état de la situation d'Élections Québec. Globalement, la performance initiale de l'institution est positive par rapport aux piliers économiques, sociaux et transversaux du développement durable. Élections Québec a notamment pris en considération des critères environnementaux dans certaines stratégies d'achat, dont l'achat de produits d'entretien biodégradables et de papier contenant 50 % de fibres recyclées[1]. Des projets porteurs en matière de développement durable ont été démarrés : l'institution a déménagé dans un nouvel édifice en voie d'obtenir une certification LEED[2] et elle y a mis sur pied le carrefour de la Démocratie, un espace ouvert au public consacré au rayonnement de la culture démocratique qui sera inauguré incessamment.

Néanmoins, les analyses que nous avons menées indiquent que nous devons consacrer des efforts supplémentaires au développement des compétences des membres de notre personnel en matière de développement durable ainsi qu'à leur mobilisation à ce sujet. De plus, même si la dimension environnementale du développement durable est déjà présente dans les considérations de l'organisation, celle-ci se doit d'être consolidée, non seulement par l'adoption d'actions supplémentaires, mais aussi par la documentation de l'évolution de l'empreinte environnementale de l'institution. Nous avons aussi établi le besoin de mettre sur pied des mécanismes institutionnels facilitant la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes de nos actions de développement durable.

---

1. Une énumération plus exhaustive des actions réalisées antérieurement est présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*.
2. D'après le Conseil du bâtiment durable du Canada (2021), la certification LEED « offre une vérification indépendante de tierce partie qu'un projet de bâtiment a été conçu et construit, ou exploité, pour réaliser une haute performance dans six domaines de la santé humaine et environnementale : l'emplacement et le transport, l'aménagement écologique de sites, l'économie d'eau, l'efficacité énergétique, la sélection des matériaux et la qualité de l'environnement intérieur ». [https://www.cagbc.org/fr/notre-travail/certifications/leed/].

Objectifs

Le Plan d'action de développement durable d'Élections Québec a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les pratiques courantes de l'institution et des membres du personnel. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer les connaissances en matière de développement durable, d'introduire des changements dans les comportements individuels et organisationnels ainsi que d'établir les mécanismes documentant les progrès accomplis. Ainsi, ce plan comprend trois objectifs secondaires pour répondre aux enjeux prioritaires adressés :

ENJEU 1 **Une gouvernance de développement durable**

Objectif secondaire :
Intégrer le développement durable dans la gouvernance de l'institution

ENJEU 2 **Une gestion durable des gaz à effet de serre**

Objectif secondaire :
Promouvoir la réduction de nos émissions et développer les outils nécessaires au suivi et au développement d'orientations à plus long terme

ENJEU 3 **Une gestion écoresponsable**

Objectif secondaire :
Mobiliser l'ensemble de l'institution via l'adoption de comportements et de choix écoresponsables

Mise en œuvre, suivi et reddition de comptes

Les actions présentées dans ce plan d'action sont assorties d'un indicateur et d'une cible permettant de rendre compte de leur réalisation. Leur suivi sera confié à un comité composé de membres du personnel issus de chaque direction. L'état d'avancement et la réalisation des engagements d'Élections Québec en matière de développement durable seront présentés dans son rapport annuel de gestion.

La mise en œuvre des actions relèvera des différentes directions concernées et sera soutenue par un plan de communication interne. En plus de prévoir les actions du Plan d'action de développement durable qui reposent sur des interventions misant sur la communication, ce dernier comprendra une série d'initiatives visant à mobiliser l'ensemble de l'institution, à souligner les bons coups et faire en sorte que toutes les retombées du PADD soient connues des membres du personnel.

Plan d’action

ORIENTATION 1

Cheminer vers une gouvernance intégrant le développement durable

1.1 Instaurer une culture de développement durable à Élections Québec

1.1.1 Mettre en place un comité participatif en matière de développement durable réunissant des membres du personnel

Catalyseur de la mobilisation, le comité constituera une instance de gestion participative. Ses membres pourront proposer et participer à la mise en œuvre d’initiatives ou d’activités conformes aux principes du développement durable et qui leur tiennent à cœur. En marge de ses travaux, le comité pourrait être consulté lors de l’élaboration de formations, de guides ou d’autres activités de sensibilisation afin d’en améliorer les contenus et de s’assurer qu’ils soient adaptés aux réalités des membres du personnel d’Élections Québec.

Indicateur	Cible/échéancier
Création du comité	Décembre 2022
Nombre d’initiatives réalisées	Quatre initiatives (mars 2026)

1.1.2 Offrir une formation sur le développement durable au personnel

Pour intégrer les considérations liées au développement durable, à la gouvernance et à l’application de ses principes, l’ensemble de l’institution doit en maîtriser les principaux concepts. Nous souhaitons donc offrir une formation sur le développement durable à l’ensemble du personnel.

Indicateur	Cible/échéancier
Pourcentage du personnel d’Élections Québec ayant assisté à la formation	90 %

1.1.3 Mettre à jour la politique de développement durable de l'institution

L'adoption et l'entrée en vigueur de la Politique institutionnelle de développement durable, en 2016, ont permis à Élections Québec d'affirmer sa volonté d'être une institution respectueuse de l'environnement, soucieuse du bien-être de son personnel et économiquement responsable. Les progrès réalisés, depuis, en matière de développement durable, nous incitent à revoir cette politique afin de renforcer la considération des principes de développement durable dans la gouvernance de notre institution.

Indicateur	Cible/échéancier
Politique mise à jour	Décembre 2023

1.2 Valoriser le patrimoine documentaire et la mémoire institutionnelle

1.2.1 Mettre en valeur les documents d'archives d'Élections Québec

Les évènements électoraux sont des moments phares de la démocratie québécoise, au cours desquels des idées sont débattues pour répondre aux enjeux chers aux citoyennes et aux citoyens. Dans ses archives, Élections Québec détient une grande variété de documents issus des rendez-vous électoraux qui ont vu la population du Québec se rassembler pour s'exprimer. Désireuse de faire rayonner ce patrimoine, notre institution souhaite mettre en œuvre des initiatives variées de valorisation des archives qu'elle conserve.

Indicateur	Cible/échéancier
Nombre d'initiatives de valorisation des archives	Trois initiatives (mars 2026)

ORIENTATION 2

Contribuer à la lutte aux changements climatiques dans la réalisation de notre mandat

2.1 Intégrer des considérations liées à la réduction des GES dans l'organisation d'évènements électoraux

2.1.1 Estimer les émissions de GES liées à une élection générale provinciale

Notre institution connaît une croissance fulgurante des ressources qu'elle consomme et de son personnel à l'occasion des élections générales, et ce, en très peu de temps. Cette réalité fait en sorte que l'organisation d'élections est sans doute l'activité que nous menons qui est à l'origine de la plus grande part des émissions des GES de notre institution. C'est pourquoi nous comptons estimer les GES émis lors des élections générales provinciales. Élections Québec a la volonté de rendre la démocratie québécoise plus verte en se dotant d'un calculateur conçu spécifiquement à cet effet, grâce à un partenariat avec une organisation disposant d'une expertise dans le domaine du développement durable et de l'estimation de l'empreinte carbone. Les résultats obtenus nous permettront d'identifier et de proposer des changements administratifs, ou même législatifs, visant à réduire l'empreinte carbone des élections.

Indicateur	Cible/échéancier
Processus mis sur pied	Mars 2026

2.1.2 Faire connaître des bonnes pratiques sur la réduction de l'empreinte carbone liée à l'organisation d'élections provinciales aux directrices et directeurs du scrutin

Les directrices et les directeurs du scrutin accomplissent plusieurs activités, dans leur circonscription, pendant et entre les évènements électoraux. Ces activités sont liées à la gestion de leur équipe, à la préparation du matériel, à l'aménagement des bureaux et à divers projets nécessitant leur expertise. Nous souhaitons les inciter à inclure des considérations environnementales à leurs pratiques à l'aide de différents moyens de communication et de ressources documentaires. Élections Québec veut ainsi s'assurer que ses initiatives en la matière ne soient pas limitées à l'administration centrale.

Indicateur	Cible/échéancier
Nombre de moyens déployés	Quatre moyens (mars 2026)

ORIENTATION 3

Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité

3.1 Créer un environnement de travail écoresponsable

3.1.1 Présenter les comportements écoresponsables que les membres du personnel peuvent adopter en milieu de travail

L'atteinte des objectifs en matière de développement durable est le résultat d'un travail collectif : tout le personnel est mis à contribution. Notre institution compte près de 300 personnes[3] ; si, collectivement, nous adoptons des comportements responsables au quotidien, le potentiel est considérable. Il est donc primordial de présenter les façons dont le personnel peut faire une différence dans son environnement immédiat et, ainsi, réduire sa consommation énergétique ou la quantité de déchets qu'il émet au travail. Nous souhaitons diffuser les différentes façons d'y parvenir dans une multitude de contextes rencontrés quotidiennement au travail, au bureau comme à la maison.

Indicateur	Cible/échéancier
Outil d'information diffusé aux membres du personnel	Avril 2024

3.1.2 Déterminer des mesures favorisant le transport durable chez le personnel et les mettre en œuvre

Plusieurs moyens favorisent la réduction des déplacements ainsi que l'utilisation des transports collectifs et actifs chez le personnel. Pour qu'ils soient efficaces, ces moyens doivent être adaptés aux réalités de notre institution et tenir compte de plusieurs facteurs, dont la localisation des bureaux, la dispersion du personnel et l'efficacité des modes de transport disponibles. Dans le contexte du déménagement de ses bureaux et de l'adoption progressive de la prestation de travail hybride entre le bureau et le télétravail, Élections Québec souhaite brosser le portrait des nouvelles habitudes de déplacement de son personnel en les consultant à l'aide d'un sondage interne. Par la suite, des mesures adéquates répondant à leurs besoins seront proposées et mises en œuvre.

Indicateur	Cible/échéancier
Nombre de mesures mises en œuvre	Trois mesures (avril 2025)

3. Le 31 mars 2021, Élections Québec comptait précisément 302 employées et employés, d'après le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* (p. 62).

3.2 Adopter une gestion responsable des appareils informatiques

3.2.1 Préparer un encadrement écoresponsable en matière de gestion de la flotte d'appareils informatiques utilisés lors d'élections

L'organisation d'une élection nécessite l'acquisition d'appareils informatiques. Entre chaque élection, bon nombre de ces appareils sont entreposés pendant de longues périodes sans être utilisés. Élections Québec souhaite étudier les différentes pratiques responsables et cohérentes qu'elle pourrait adopter à différentes étapes du cycle de vie de ces appareils. L'encadrement tiendra compte des spécifications liées à leur fabrication, des différents modes d'acquisition existants, des façons de maximiser l'utilisation des appareils ainsi que des modes de cession ou de disposition adéquats.

Indicateur	Cible/échéancier
Encadrement adopté	Octobre 2025

3.3 Développer une expertise en matière d'approvisionnement durable

3.3.1 Déterminer les considérations et critères écoresponsables à intégrer aux procédures d'acquisition

Au cours des dernières années, nous avons mené plusieurs actions pour intégrer des considérations écoresponsables lors de l'achat de différents biens et services (produits d'entretien ménager, papier, etc.). Nous souhaitons poursuivre nos efforts en cette matière en nous dotant de règles uniformes qui favoriseront la prise en considération de critères écoresponsables des différents secteurs d'activité lors de l'acquisition de biens ou de services. Un groupe de travail interdisciplinaire élaborera un guide de référence sur le sujet.

Indicateur	Cible/échéancier
Guide de référence adopté	Décembre 2025

3.4 Gérer les matières premières et résiduelles de manière responsable

3.4.1 Contrôler la consommation de papier de l'institution

Les avantages liés à la réduction de la consommation de papier ne sont pas négligeables : elle réduit les coûts associés à l'achat de papier et d'encre ainsi que les investissements nécessaires à la conservation des documents. Cette pratique économique entraîne une réduction de l'empreinte environnementale, puisque la production de papier est généralement associée à une grande consommation d'eau et d'énergie. Même si le télétravail prend une plus grande place dans notre quotidien et qu'il peut réduire la consommation de papier grâce à l'usage répandu des plateformes de collaboration à distance, les membres du personnel gagnent à conserver des habitudes de travail sans papier lorsqu'ils sont au bureau. À l'aide d'un suivi rigoureux de notre consommation et d'initiatives, nous souhaitons plafonner notre consommation annuelle de papier et déployer les actions nécessaires pour respecter le seuil visé.

Indicateur	Cible/échéancier
Nombre de paquets de 500 feuilles consommés par année, tous formats confondus	Maximum de 2750 (hors année électorale)

3.4.2 Élaborer un guide visant l'intégration et l'application des principes des 3RV-E dans les évènements et activités institutionnels

Active dans plusieurs milieux, notre institution organise et tient de nombreux évènements avec des partenaires variés. Ces évènements peuvent constituer des situations propices à de plus grandes émissions de GES ou de déchets, en raison des déplacements des participants ou de l'utilisation de matériel jetable, par exemple. La production d'un guide considérant les principes des 3RV-E et l'intégration de ce guide à l'encadrement normatif de l'institution permettront de définir la vision commune, en cette matière, des équipes impliquées dans l'organisation d'évènements d'envergure variée.

Indicateur	Cible/échéancier
Guide produit et adopté	Mars 2024[4]

4. Au moment de la rédaction de ce document, notre institution, comme plusieurs autres, était en situation de télétravail obligatoire. Elle organisait très peu d'évènements réunissant plusieurs personnes au même endroit. Nous espérons tout de même respecter notre échéancier, si les mesures sanitaires le permettent.

Tableau des actions

ORIENTATION 1

Cheminer vers une gouvernance intégrant le développement durable

AXE GOUVERNANCE		
1.1 Instaurer une culture de développement durable à Élections Québec		
Action	**Indicateur**	**Cible/échéancier**
1.1.1 Mettre en place un comité participatif en matière de développement durable réunissant des membres du personnel	Création du comité	Décembre 2022
	Nombre d'initiatives réalisées	Quatre initiatives (mars 2026)
1.1.2 Offrir une formation sur le développement durable au personnel	Pourcentage du personnel d'Élections Québec ayant assisté à la formation	90 %
1.1.3 Mettre à jour la politique de développement durable de l'institution	Politique mise à jour	Décembre 2023

AXE CULTURE ET PATRIMOINE		
1.2 Valoriser le patrimoine documentaire et la mémoire institutionnelle		
Action	**Indicateur**	**Cible/échéancier**
1.2.1 Mettre en valeur les documents d'archives d'Élections Québec	Nombre d'initiatives de valorisation des archives	Trois initiatives (mars 2026)

ORIENTATION 2

Contribuer à la lutte aux changements climatiques dans la réalisation de notre mandat

AXE	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
2.1	**Intégrer des considérations liées à la réduction des GES dans l'organisation d'évènements électoraux**	
Action	**Indicateur**	**Cible/échéancier**
2.1.1 Estimer les émissions de GES liées à une élection générale provinciale	Processus mis sur pied	Mars 2026
2.1.2 Faire connaître des bonnes pratiques sur la réduction de l'empreinte carbone liée à l'organisation d'élections provinciales aux directrices et directeurs du scrutin	Nombre de moyens déployés	Quatre moyens (mars 2026)

ORIENTATION 3

Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité

AXE	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉCORESPONSABLE	
3.1	**Créer un environnement de travail écoresponsable**	
Action	**Indicateur**	**Cible/échéancier**
3.1.1 Présenter les comportements écoresponsables que les membres du personnel peuvent adopter	Outil d'information diffusé aux membres du personnel	Avril 2024
3.1.2 Déterminer des mesures favorisant le transport durable chez le personnel et les mettre en œuvre	Nombre de mesures mises en œuvre	Trois mesures (avril 2025)

Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité *(suite)*

AXE	CONSOMMATION RESPONSABLE		
3.2	**Adopter une gestion responsable des appareils informatiques**		
Action		**Indicateur**	**Cible/échéancier**
3.2.1	Préparer un encadrement écoresponsable en matière de gestion de la flotte d'appareils informatiques utilisés lors d'élections	Encadrement adopté	Octobre 2025
3.3	**Développer une expertise en matière d'approvisionnement durable**		
3.3.1	Déterminer les considérations et critères écoresponsables à intégrer aux procédures d'acquisition	Guide de référence adopté	Décembre 2025
3.4	**Gérer les matières premières et résiduelles de manière responsable**		
3.4.1	Contrôler la consommation de papier de l'institution	Nombre de paquets de 500 feuilles consommés par année, tous formats confondus	Maximum de 2750 (hors année électorale)
3.4.2	Élaborer un guide visant l'intégration et l'application des principes des 3RV-E dans les évènements et activités institutionnels	Guide produit et adopté	Mars 2024

Annexe 1

Définitions utiles

Les principaux concepts en matière de développement durable utilisés dans le présent plan d'action sont définis dans cette section. Les définitions sont tirées du *Vocabulaire du développement durable*[5] de l'Office québécois de la langue française.

Cycle de vie	Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie.
Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.
Efficacité énergétique	Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.
Empreinte de carbone	Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines. Les déplacements, le chauffage, mais aussi l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport de biens de consommation sont des exemples d'éléments pris en compte dans le calcul de l'empreinte de carbone.
Gestion participative	Modalité de fonctionnement par laquelle les acteurs prennent une part plus ou moins importante au processus décisionnel par l'entremise de moyens variés.
Principe des 3RV-E (ou hiérarchie des 3RV-E)	Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, dans une optique de gestion écologique.
Responsable	Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

5. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Vocabulaire du développement durable*, (mis à jour le 14 janvier 2021), [En ligne]. [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable.aspx].

Annexe 2

Principes du développement durable[6]

Santé et qualité de vie	Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
Équité et solidarité sociales	Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
Protection de l'environnement	Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
Efficacité économique	L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation, d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
Participation et engagement	La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
Accès au savoir	Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
Subsidiarité	Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
Partenariat et coopération intergouvernementale	Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

6. *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1, art. 6)

Prévention	En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.
Précaution	Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
Protection du patrimoine culturel	Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
Préservation de la biodiversité	La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
Respect de la capacité de support des écosystèmes	Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
Production et consommation responsables	Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
Pollueur payeur	Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
Internalisation des coûts	La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.